

Contrat d'objectifs et de performance COP 2020-2022 de l'ATIH

Ce contrat, conclu entre l'ATIH et l'État, établit les orientations stratégiques de l'agence pour 3 ans et définit les travaux à réaliser par l'agence avec ses partenaires sur cette période.

Ce contrat s'inscrit dans la stratégie de transformation du système de santé.

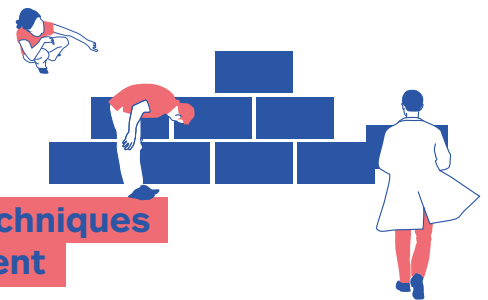
Il se décline en 5 axes qui couvrent les principales missions de l'agence.

AXE N°1

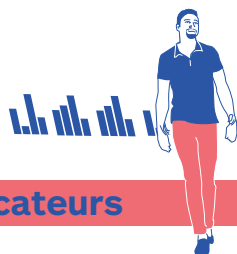
Modalités techniques de financement

Participer à la conception et à la mise en œuvre de la réforme du financement et adapter les outils de gestion et de connaissance de l'hôpital et du secteur médico-social

- Travailler sur la réforme du financement pour les soins de suite et de réadaptation (SSR), l'hospitalisation à domicile (HAD), la psychiatrie, les pathologies chroniques, les urgences, et sur la prise en compte de la qualité des soins
- Participer aux expérimentations de financements innovants pour les épisodes de soins (prises en charge globales de la prothèse du genou/hanche et de la colectomie) et incitation à la prise en charge partagée
- Adapter les outils techniques de financement, de gestion et de connaissance de l'hôpital et du secteur médico-social (classifications médico-économiques, ENC...)



AXE N°2



Développement d'indicateurs de qualité

Contribuer à la construction des indicateurs de qualité, sécurité et pertinence des soins

- Étendre la mesure de la satisfaction des patients au champ sanitaire et médico-social
- Construire de nouveaux indicateurs de qualité du parcours de soins
- Mobiliser les équipes de recherche pour la conception d'indicateurs de qualité destinés au financement

AXE N°3



Gestion des outils de collecte et de restitution des données

Moderniser les outils de collecte et de restitution dans le cadre de la politique du numérique en santé

- Participer à la gestion des nomenclatures de santé en lien avec le Haut conseil des nomenclatures et l'OMS
- Développer le recueil du suivi du patient (pathologies chroniques) et élargir la collecte des données à la satisfaction du patient et aux données cliniques
- Diffuser des informations adaptées aux acteurs de santé (patients, professionnels, établissements, institutionnels...)

AXE N°4



Amélioration de l'accès aux données de santé

Sécuriser, enrichir, simplifier et faciliter l'accès aux données de santé

- Structurer l'offre de restitution des données de l'agence
- Contribuer à la gouvernance des données de santé (Health Data Hub, Système national des données de santé (SNDS)...)
- Fournir les données de santé pour alimenter les outils d'accès aux données : la plateforme des données hospitalières ATIH, le Health Data Hub, le SNDS...
- Fiabiliser le dispositif de pseudonymisation dans la collecte et la restitution des données

AXE N°5



Place de l'agence dans le dispositif de santé

Poursuivre l'amélioration de la performance interne de l'ATIH et conforter son positionnement dans son environnement

- Consolider la performance de l'agence grâce aux évolutions organisationnelles et à l'adaptation des compétences
- Renforcer les interactions entre l'agence et ses partenaires
- Prévenir et maîtriser les risques en maintenant la démarche qualité et l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD)